



Déclaration de la FNEC-FP FO 31 au CDEN du 30 juin 2023

**Monsieur le Préfet, Monsieur le DASEN, Mesdames et
Messieurs les membres du CDEN**

Le XIXème Congrès de la FNEC FP FO, réuni du 4 au 9 juin 2023 à Angers, "exige l'arrêt des hostilités et le cessez-le-feu partout dans le monde, et notamment en Ukraine". Il dénonce la hausse des crédits de guerre (413 milliards d'ici 2030 soit une hausse de plus de 40%), alors que les services publics subissent toujours plus les politiques d'austérité. Le congrès dénonce également l'embrigadement de la jeunesse à travers la mise en place du SNU que le gouvernement passe en force contre l'avis unanime des Organisations Syndicales. La place des jeunes est à l'École pour accéder à l'instruction, à des qualifications et à des diplômes.

Le Président de la République après avoir piétiné le Parlement avec le 47-1, le 44-3, le 49-3, et tous les artifices de la constitution de la Vème République, après avoir réprimé les manifestants, continue de mépriser la majorité de la population qui refuse sa réforme des retraites à plus de deux tiers, et à plus de 90 % chez les salariés. Dans ce contexte de mobilisations massives contre cette réforme, alors que l'inflation prend tous les salariés à la gorge et que le ministre de la Fonction publique n'a concédé qu'une augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% pour l'année 2022 et une de 1,5% en juillet, le ministre de l'Education nationale ne propose que quelques primes pour une partie des enseignants, et rien pour les autres ! La FNEC FP-FO revendique une augmentation de 10% de la valeur du point d'indice tout de suite ! Avec la FGF-FO, la FNEC FP-FO revendique l'ouverture de négociations dans l'objectif d'obtenir l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 par rapport à l'inflation.

La FNEC FP FO refuse la logique du « travailler plus pour perdre moins » et revendique le retrait du « pacte » Ndiaye. Les enseignants et les directeurs n'en peuvent plus de travailler plus ! La FNEC FP-FO se félicite de l'unité des organisations syndicales contre le « pacte » du ministre Ndiaye, qui n'a pu achever son cycle de concertation, et des rassemblements initiés par la FNEC FP-FO, notamment le 31 mai, jour du CSA, pour le retrait de ce « pacte ».

Dans la continuité des gouvernements successifs, le gouvernement Macron-Ndiaye s'attaque au Statut et au cadre national de l'École avec la loi de transformation de la Fonction publique, la loi Blanquer, le Grenelle de l'Éducation, la mise en place de cités éducatives, les rythmes scolaires qui territorialisent l'école, l'expérimentation Marseillaise généralisée à tout le territoire à travers le Conseil National de la Refondation, le « Pacte » Ndiaye, la réforme de la voie professionnelle qui entend soumettre les personnels et les élèves aux besoins du patronat etc.

Concernant l'école inclusive, à rebours des revendications des collègues, confrontés quotidiennement aux difficultés liées à l'inclusion systématique, et dont font état les centaines de RSST dans notre département, le Président Macron et son ministre Ndiaye annoncent de nouvelles attaques avec l'acte 2 de l'École inclusive : fusion des AESH et AED avec la création d'un métier « d'accompagnant à la réussite éducative », accélération de la fermeture des structures spécialisées et des postes qui y sont rattachés, développement de l'inclusion scolaire systématique en transformant les personnels RASED en personnels

ressources accompagnant les collègues et non plus les élèves... Pour notre fédération chaque élève en situation de handicap a droit à des conditions d'apprentissage adaptées, en classe « ordinaire » lorsque c'est possible avec les heures d'accompagnement nécessaires, et en établissement social et médico-social lorsque ça ne l'est pas et que ces élèves disposent d'une notification. Ne pas respecter ces droits s'apparente à de la maltraitance. La FNEC FP FO revendique l'arrêt de l'inclusion systématique, la création des postes et structures nécessaires tenant compte des besoins de tous les élèves, un statut et un salaire digne pour les AESH, et l'abandon des PIAL. La création d'une brigade de remplaçant AESH est elle aussi urgente!

La SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, s'opposent à la volonté politique de destruction et de privatisation de l'école publique et revendiquent le retrait de l'ensemble des contre-réformes, le maintien du cadre national de l'école publique et le respect du statut.

La FNEC FP FO exige la semaine de 4 jours dans toutes les écoles de la Haute Garonne , sur 36 semaines, ainsi que l'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer qui consacrent la mise en place de rythmes scolaires locaux, commune par commune, et donc la territorialisation de l'École Publique.

En ce qui concerne la carte scolaire en Haute-Garonne, la FNEC FP FO-rappelle que les plus de 1100 suppressions de postes programmés au niveau national annonce une rentrée 2023 plus que jamais catastrophique. Pour notre département, les 10 postes supplémentaires accordés ne suffiront pas et c'est pourquoi nous avons boycotté le CDEN du 22 juin. Notre département doit obtenir une dotation supplémentaire pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaire, annuler les fermetures abusives, augmenter le nombre de remplaçants et créer les postes nécessaire au bon fonctionnement de l'Ecole Publique . Lors du CSA ministériel du 20 juin, le ministère a annoncé autoriser le recrutement des listes complémentaires pour pallier les 1500 postes non pourvus au concours. La FNEC FP FO exige le recrutement en urgence de tous les candidats sur liste complémentaire dans notre académie, ainsi que son extension pour pourvoir les demandes des collègues, et que cesse le recours aux contractuels. Rappelons-le, notre département subit depuis des années un des pires P/E du pays, s'est vu imposer une centaine de fermetures en février et se voit proposé pour cette deuxième phase 28 fermetures supplémentaires comme à Ramonville, Balma, Colomiers, Saint Jory,Toulouse... ! Inadmissible !

Monsieur le DASEN, nous souhaitons vous rappeler que les personnels enseignants,n'ont rien d'autre à gagner lors de ces instances que de meilleures conditions de travail qui entraînent directement de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves. Vous avez pris en compte un certains nombres de demandes lors du GT ou du CSA-D mais malgré tout, de nombreux dossiers restent en attente d'une issue favorable : une ouverture à la maternelle de Ranguel sur Toulouse, une autre à Lapeyrouse Fossat, à Bruguière etc...Nous n'osons pas vous faire la liste, tant elle est longue, des nombreuses écoles qui, depuis février, sont en attente d'une annulation de fermeture. Le peu de création de postes de remplaçant, la non création significative de postes en RASED, en ITEP, sans parler du poste fermé dans le Comminges et en IME continueront à aggraver nos conditions de travail et perturberont encore un peu plus le fonctionnement de l'École Publique. La FNEC FP FO considère que le dispositif « classes dédoublées » ou à effectifs réduits engendre un déséquilibre dans la répartition des classes. Elle revendique le respect du décret de 1989, le directeur décide, après avis du conseil des maîtres, de l'organisation pédagogique des écoles.

Vous nous répondez systématiquement que vous faites avec ce que l'on vous donne. C'est inentendable ! Les problématiques se multiplient et l'épuisement des personnels n'est plus

à démontrer. L'École est toujours debout grâce aux équipes sur le terrain qui pallient les manques de notre gouvernement et qui elles aussi ont appris à faire "avec ce qu'elles ont", mais à quel prix! La différence notoire étant que ces personnels sont tous les jours dans les classes et avec les élèves confrontés aux difficultés. Combien de temps encore l'École tiendra-t-elle? Combien de temps encore avant l'explosion?

La FNEC FP FO refuse ces saignées, revendique l'annulation des suppressions de postes, exige le recrutement de tous les personnels inscrits sur listes principales et complémentaires des concours, le ré abondement des listes complémentaires à hauteur des besoins et la mise en place de concours exceptionnels si nécessaire.